

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1911.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1911.

(Voir les n^{os} 4, IV, 81, 214 et 216, session de 1910-1911, de la Chambre
des Représentants ; — 84, même session, du Sénat.)

Présents : M^{rs}. DUPONT, Président ; DEVOLDER, Vice-Président ;
DE BECKER REMY, DUBOST, le Comte GOBLET D'ALVIELLA, MAGNETTE, le
Baron ORBAN DE XIVRY, VAN VRECKEM, WIENER et BRAUN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1911, tel qu'il a
été voté par la Chambre des Représentants, s'élève à . . fr. 30,288,200
se décomposant comme suit :

Dépenses ordinaires.	fr. 28,338,200
Dépenses exceptionnelles	1,950,000
Il en résulte une augmentation des dépenses ordinaires, par com- paraison avec le Budget de 1910, de	fr. 146,300
et une diminution de dépenses exceptionnelles de	134,500
Soit en plus pour l'exercice 1911	fr. 11,800

Les augmentations des dépenses ordinaires proviennent pour la plus
grande partie de l'application des lois et règlements concernant les traite-
ments et de la création de certaines places nouvelles.

Les dépenses exceptionnelles se rapportent à la construction d'une
nouvelle prison à Charleroi, — à la continuation des travaux de construc-
tion de la prison d'Audenarde, — à l'agrandissement des écoles de bien-
faisance de l'État, — au parachèvement de l'église de Notre-Dame à
Laeken, — à la continuation des travaux de l'église Saint-Martin à Arlon,
— à la construction de la chapelle funéraire annexée à l'église Saints-Pierre-
et-Paul à Ostende, — à la continuation des travaux de la construction de
l'église de Boitsfort, — à la continuation des travaux d'une maison de
refuge pour femmes à Bruges, — à l'amélioration et à la transformation

(2)

des locaux des asiles d'aliénés à Tournai et à Mons, — à l'amélioration des locaux de l'institution royale de Messines, — à l'allocation d'un subside pour la construction du Séminaire de Gand et au crédit destiné à indemniser les greffiers de première instance des frais que leur occasionnera en 1911 la confection des tables décennales des registres de l'état civil pour les années 1901 à 1910.

Ce budget a été voté à la séance de la Chambre des Représentants du 14 juillet 1911, à la majorité de 76 voix contre 47 et 2 abstentions.

Il n'a donné lieu de la part de la Commission de la Justice à aucune observation, le temps lui ayant fait défaut pour l'examiner d'une manière approfondie et son attention s'étant portée d'une manière spéciale sur les projets de lois connexes, étendant la compétence des juges de paix, — portant suppression du préliminaire de conciliation, — accordant la personification civile aux Universités de Bruxelles et de Louvain — et relatifs à la conservation de la beauté des sites.

Chacun de ces projets de lois fait l'objet d'un rapport distinct.

Le Rapporteur,
ALEXANDRE BRAUN.

Le Président,
EMILE DUPONT.